

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1936

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité de chaud et froid urbains par la société Elvya - Exercice 2009

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pilon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1936**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de chaud et froid urbains par la société Elvya - Exercice 2009**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002. Les membres de la CCSPL ont été désignés par délibérations n° 2008-0276 du 24 septembre 2008 et n° 2010-1339 du 22 mars 2010.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Suite au recours d'un candidat évincé à l'encontre de la procédure de mise en concurrence qui a abouti au contrat de délégation de service public avec la société Elvya le 23 juillet 2004, le tribunal administratif de Lyon a prononcé la résolution judiciaire dudit contrat à compter du 16 novembre 2009. Pour assurer la continuité du service public, une convention de gestion provisoire approuvée par la délibération n° 2009-0949 du Conseil du 28 septembre 2009 a été conclue avec la société Elvya. Initialement prévue pour prendre fin au 31 décembre 2011, cette convention a été prolongée par délibération du 25 octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2013, temps nécessaire pour conduire la réflexion sur la prise de compétence réseaux de chauffage urbain par la Communauté urbaine et mener les procédures nécessaires.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2009, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2009 :

Indicateurs d'activités (en volume MWh)	2007	2008	2009	Variation 2008-2009	
				En %	Tendance
production					
chaleur	327 648 MWh	382 655 MWh	391 379 MWh	+ 2	↗
dont usine d'incinération des ordures ménagères	172 096 MWh	192 634 MWh	195 542 MWh	+ 2	↗
commercialisation					
chaleur	258 647 MWh	309 693 MWh	310 954 MWh	+ 0,4	→
froid	36 282 MWh	39 349 MWh	42 442 MWh	+ 8	↗
vapeur	13 370 MWh	12 224 MWh	12 262 MWh	+ 0,3	→

Indicateurs financiers (en k€)	2007	2008	2009	Variation 2008-2009	
				En %	Tendance
produits	22 299	33 233	29 492	- 11,3	↘
charges	21 147	34 512	29 544	- 14,4	↘
résultat avant impôt	1 152	- 1 279	- 52	+ 95	↗

Le contexte énergétique en 2009 est favorable, avec une baisse significative du coût des énergies (- 23 %).

La baisse des produits en 2009 (- 11,3 %) s'explique par la répercussion sur l'usager de la baisse du coût des énergies, le faible impact des nouveaux raccordements ainsi qu'une consommation en stagnation. Le réseau, qui reste attractif dans ce contexte de crise, a cependant atteint ses limites de capacité par manque de puissance disponible par grand froid (- 10°C) du fait de la non réalisation de la chaufferie bois.

Parallèlement, les charges baissent de 14,4 %, notamment pour les raisons suivantes :

- la baisse du poste achat de 13 % due à la baisse des matières premières,
- une valorisation encore accrue de la chaleur en provenance de l'usine d'incinération.

Le résultat avant impôt reste négatif (- 52 k€). La hausse du résultat est à relativiser au regard de la provision pour risque contentieux (3 M€) constituée en 2008.

Ce rapport a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 9 novembre 2010. Il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2010, comme ci-après annexé ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2009 produit par la société Elvya au titre du contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.